Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260129-SIVU01_2026-DE

S.I.V.U. DE QUIBERON

01/2026

OBJET :

FINANCES - AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT 2025

Date de convocation
21/01/2026

Date d'affichage
29/01//2026

Nombre de conseillers
en exercice: 8
Présents 5
Votants : 5

Secrétaire de séance :

M. BOUTAUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE QUIBERON

L'An deux mille vingt-six, le mardi 27 janvier, à 11h00, le Comité Syndical du S.I.V.U. de QUIBERON, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours de QUIBERON sous la présidence d'Alexis LIGEOUR, Président.

Présents :
M. Alexis LIGEOUR, M. Eric LE LEUCH, M. Joël GOUARIN, M. François SERMIER, M. Jean Pierre BOUTAUD

Absents : Mme Renée FRELAUT, M. Dominique CALCAGNO, M. Alain RICHARD,

Exposé :

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2025 qui s'élève à 16 092.25 € au compte 1068 en recettes d'investissement Chap. 10/Budget 2026.

Il est proposé d'affecter le déficit d'investissement du compte administratif 2025 qui s'élève à 13 423.13 € au chap 001 en dépenses d'investissement Budget 2026.

Approbation :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de budget primitif 2025,

Considérant l'avis conforme du Trésorier principal,

après en avoir délibéré, le Comité du SIVU, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation provisoire du résultat 2025 ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A QUIBERON, le 29 janvier 2026

Le Président
M. Alexis LIGEOUR,

